



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 6020041

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

CONTRAT 7810
N/REF : 8/02/2026 0H12 C:004800 I:00349
V/REF : Contrat N°007810 du 17/01/2011

SDC 'Le Rafour I'
C/O RHONE SAONE HABITAT
10, AVENUE DES CANUTS
CS 10036
69120 VAULX EN VELIN

V/REF.IMM. 0011
IMMEUBLE : LE RAFOUR I
37-39 DE LATTRE DE TASSIGNY
15 a 35 RUE COLLOMB
69500 BRON

Vaulx en Velin, le 04 Février 2026

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : RESIDENCE RAFOUR1
MOTIF : REDEVANCE ANNUELLE
Donneur d'ordre : Mr G. SALE

GESTION TECHNIQUE DES APPELS TELEPHONIQUE EN DEHORS DES HEURES
D'OUVERTURE DES BUREAUX DU GESTIONNAIRE, 24H/24-365J/AN.
(NOUS FOURNIR PREALABLEMENT LA LISTE DES PERSONNES HABILITEES A
DECLANCHER LE SERVICE).

FACTURATION : la redevance sera facturée le 1er Février de chaque année
et payable a 30 jours.

Le prix du présent contrat est révisé conformément a nos accords.
Date d'effet du contrat : voir date indiquée apres l'indice de base.

FORMULE DE REVISION APPLIQUEE :

$$P' = P (0,15 + 0,85 \frac{ICHTrev-TS1' - ICHTrev-TS1}{ICHTrev-TS1})$$

P' : Prix révisé H.T.
P : Prix contractuel H.T.
ICHTrev-TS1 : l'indice du cout Horaire du travail révisé - Tous salariés
publié par l'INSEE, connu a la date d'effet du Contrat

ICHTrev-TS1' : dernier indice connu a la date de révision

Date de derniere révision des prix : 1/02/2026

Prix de base du contrat : 483,00

Indice ICHTrev-TS1	Mois de l'indice de base	: 10/2010	Valeur	: 103,6
	Mois de l'indice de révision	: 09/2025	Valeur	: 145,8



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 6020041

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

Quantité	Descriptif	Nb.Inter	P.U. HT	
1,00	Gestion Fichiers	24H/24	37,68	37,68
1,00	Redevance gestion des appels d'urgence	24H/24	612,43	612,43
TOTAL H.T.				650,11
T.V.A. a 20,00%				130,02
TOTAL T.T.C.En EURO				780,13

Valeur en votre reglement au 31 Mars 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.